

MESURES DE RÉINSERTION

DESTINÉES AUX JEUNES

Ces mesures permettent à des jeunes de moins de 25 ans de développer et stabiliser la capacité de présence, de performance et la personnalité par des expériences positives.

Objectifs

Développer et stabiliser la capacité de présence et de performance et la personnalité des personnes assurées à travers des expériences positives et axées sur l'autonomie. Appliquer le principe « Encourager et exiger ».

« J'ai hâte de trouver ma voie professionnelle »

Jonas, participant

Moyens et méthodes

La mesure de réinsertion se fait au travers de travaux pratiques dans nos micro-entreprises. L'entraînement à la motivation (empowerment) ainsi que des mesures socioprofessionnelles préparent les jeunes à affronter les exigences de l'économie. Un contrat d'objectif est signé par tous les partenaires.

L'accompagnement se fait en étroite collaboration avec les milieux pédagogique, thérapeutique, médical et familial (travail de réseau).



Programme

Vivre des expériences positives, développer l'autonomie, viser la stabilisation et promouvoir la réflexion.

Des objectifs individuels sont définis dans la convention d'objectifs sur les aspects suivants :

- S'accoutumer au travail quotidien et aux processus de travail (présence régulière, acceptation et exécution des ordres, expériences positives, ...).
- Renforcer les compétences sociales, individuelles et méthodologiques (interaction avec les responsables hiérarchiques et les collègues de travail, fixation de priorité et d'objectifs, connaissance de ses forces et faiblesses, ...).
- Apprendre des stratégies de résolution de problèmes.

Pré-requis

- Avoir achevé la scolarité obligatoire.
- Être invalide ou menacé d'invalidité.
- Ne pas exercer d'activité lucrative.
- Avoir moins de 25 ans.
- Être présent au moins 8 heures/semaine (réparties sur 2-5 jours).
- Être en mesure d'atteindre la capacité de présence et de performance requise pour les mesures de réadaptation suivantes.

